



Sommaire

Janvier 2023

- 1 Edito
- 2 et 3 Discours des Vœux du Maire
- 4 à 7 Comptes rendus des Conseils Municipaux
- 7 Secrétariat de mairie
- 8 Poème « Douce année 2023 »
- 9 Eveil de la Vallée
- 10 Association GESTE – Club des Aînés
- 11 Yonne Sport Séniors
- 12 Repas de fin d'Année
- 13 Les Vœux de la Municipalité
- 14 et 15 Info accès aux soins et complémentaire santé solidaire
- 16 à 18 La biodiversité chasse-t-elle la nature ?
- 19 Retour vers le futur
- 20 Tour d'horizon de Denis
- 21 Comité des fêtes
- 22 Concours de belote
- 23 Les échos de la JSA
- 24 et 25 La 4^{ème} édition des Foulées Androgiennes
- 26 Le coin des cruciverbistes
- 27 La bibliothèque d'Andryes
- 28 La recette de Danielle « *Charlotte aux Noix* »
- 29 Daniel ANDRE dit Ménégil
- 30 Etat civil

Pour parution dans le prochain numéro de **mai**, il est impératif de nous transmettre vos articles, affiches ou autres **avant le 10 mai 2023**.

Un grand merci à toutes les personnes qui nous confient leurs articles et photos, ce qui contribue à améliorer notre « canard ».

Chacun d'entre vous peut y participer. Il vous suffit de nous communiquer vos textes. Nous les publierons avec plaisir.

Nous demandons à nos aimables et fidèles lecteurs de bien vouloir excuser les éventuelles fautes de frappe ... ou d'étourderie qui entacheraient ce numéro.



Edito

Une année s'est achevée, une nouvelle commence : nos pensées voguent, parfois, entre rétroviseur et horizon...

Pandémie Covid-19, déserts médicaux, isolement, pauvreté, malnutrition, baisse du pouvoir d'achat, réchauffement climatique, sécheresse, transition énergétique, guerre en Ukraine... l'année 2022 a mis à bien rude épreuve les énergies de chacun d'entre nous...

Plus que jamais, formulons le souhait, de ressentir, toujours et encore, joie de vivre, mais pour se réaliser, une solidarité confiante doit prendre corps : « - Qu'est-ce que nous pouvons et voulons construire ensemble avec nos voisins, notre hameau, notre village, notre commune et ses associations ? » « - Donner de son cœur, de son temps, de sa présence disponible, de son écoute attentive et partager ses compétences pour offrir le meilleur. » Résolution essentielle qui contribuera, tout simplement, à nous rendre plus heureux.

Le **Canard des Marais** poursuivra ses communications dans cette direction.

Sur le modèle du colibri, à chacun de continuer à prendre soin les uns des autres, à chacun de *tenter* de participer, positivement, à l'intérêt général.

Toute son équipe a le bonheur et le privilège de vous présenter ses meilleurs vœux pour 2023.

Bonne lecture.

L'équipe du Canard



Le discours des Vœux du Maire

Bonjour à toutes et à tous,
Chères Androgiennes et chers Androgiens,

C'est avec un grand plaisir que nous vous accueillons pour cette cérémonie des vœux, occasion de se retrouver tous dans une ambiance conviviale et chaleureuse, nous vous remercions d'avoir répondu à notre invitation.

Au nom du conseil municipal, des agents communaux, et en mon nom personnel, je vous adresse à toutes et tous, nos meilleurs vœux de bonne et heureuse année, que 2023 soit pour vous toutes et tous une année de bonheur et surtout de bonne santé.

Bien que nous ayons bientôt effectué la moitié de notre mandat, c'est la première fois que je me retrouve face à vous, les restrictions dues au Covid nous ont empêché de nous réunir. Fort heureusement, l'année 2022 a été plus calme au niveau de la pandémie.

Malheureusement, un conflit armé à deux pas de chez nous sévit depuis bientôt un an, ayons une pensée toute particulière pour le peuple ukrainien en ce début d'année.

Nous vivons actuellement une inflation record surtout au niveau de l'énergie, nous obligeant tous à faire très attention à notre consommation. La municipalité n'est pas exemptée.

Donc après 2020 et 2021, l'année 2022 aura été une année compliquée et anxiogène, mais soyons optimistes et disons-nous que 2023 sera une belle année.

Avant de faire le bilan des travaux de l'année écoulée, je voudrais souhaiter la bienvenue aux nouveaux habitants qui ont choisi notre commune pour s'y installer. Je les en remercie.

Bienvenue aussi aux enfants nés ces trois dernières années et félicitations aux parents. N'oublions pas nos chers disparus et ayons une pensée pour eux. Je renouvelle aux familles l'expression de toute notre sympathie.

Au cours de cette année écoulée, de nombreux chantiers ont été menés à bien, non sans difficultés :

- L'aménagement de la place Yvette Andrée à Ferrières est à 90% terminé : il reste à installer le mobilier urbain, les plantations (arbres et massifs). Le retard pris est dû à une météo capricieuse, la sécheresse de cet été et un automne exceptionnellement doux et peut être aussi le manque de motivation de l'entreprise. J'espère la finalisation de ce chantier dans les trois mois à venir.
- Dans le même temps, il a été procédé à la réfection de la rue des Ouches et un réseau d'évacuation des eaux pluviales, rue de la Rouesse.

Le nouveau conseil municipal s'était engagé, lors de son élection en 2020, à finir les projets de nos prédécesseurs. Nous pourrions dire que c'est « chose faite ».

- Le remplacement de la totalité de notre éclairage public en LED prévu en fin d'année dernière est reporté théoriquement à fin janvier en raison de difficultés d'approvisionnement des luminaires.
- La passerelle située rue du Pont de Bois, était devenue dangereuse en raison d'une corrosion importante. Nous étions, pour des questions de sécurité, dans l'obligation de la remplacer. Ce qui a été effectué par une entreprise spécialisée, celle-ci a démonté et évacué l'ancienne passerelle et installé la nouvelle en bois, je dois le dire, en un temps record de 4 jours.

Je tenais à remercier le département qui, dans le cadre de l'opération « Villages de l'Yonne », a subventionné ces travaux à hauteur de 40%, ainsi que Monsieur le Préfet, qui au titre de la DETR, a accordé une subvention à hauteur de 30%. Le reste à charge pour la commune étant de 6 990,00 €.

- Des travaux de voirie, non prévus sur la route communale n°4 dite du « Poteau » à Fontenailles, ont été effectués par l'entreprise Colas. Le passage intensif de véhicules pendant la durée des travaux sur la RN151 avait causé de gros dégâts.
- Sur la route communale 17, un dérasement des banquettes sur 4 km a été effectué. Ceci permettra d'assainir la route.
- Un petit mot sur la fibre. Celle-ci devrait être opérationnelle en juin (avec un an de retard par rapport

au planning annoncé). Je sais que beaucoup d'entre vous trouve inadmissible la pose de nouveaux poteaux, 64 sur notre commune pour être précis. Moi aussi, je trouve cela vraiment dommageable, comme beaucoup de maires de l'Yonne. Mais il fallait installer la fibre rapidement et avec un budget non extensible.

2023 sera une année sans gros travaux, sauf urgence bien entendu. Cela ne veut pas dire que nous resterons inactifs : il y a toujours à faire, comme mettre aux normes la Défense Incendie à Andryes et Fontenailles et, bien entendu, l'entretien de notre voirie. Enfin, de quoi nous occuper.

Je tiens à remercier les adjoints et les membres du conseil municipal pour leur étroite collaboration et leur soutien, ainsi que nos agents communaux, Guillaume, Bruno et Jean-Jacques, qui œuvrent tous les jours à l'embellissement et l'entretien de la commune.

Nos secrétaires, Isabelle et Sandra, pour leur disponibilité et leur efficacité. Malheureusement, pour des raisons de santé, Sandra a dû mettre fin à son contrat. Depuis le 2 janvier, il y a une nouvelle secrétaire. Je vous présente Caroline, qui débute dans ce métier. Je vous demande d'être indulgent avec elle et de lui laisser le temps de s'adapter, ce qui va être, je pense, assez rapide. Nous lui souhaitons la bienvenue.

Je remercie les associations qui par leurs animations, contribuent à l'image de marque de la commune et à créer des liens entre les habitants. Je sais que toutes sont à la recherche de bénévoles. N'hésitez pas à participer, vous serez les bienvenus.

Un grand merci à tous ceux qui ont participé à la décoration de nos villages en cette fin d'année.

Nos sapeurs-pompiers ont procédé à 76 interventions cette année, qui se décomposent ainsi :

- 57 secours à la personne ;
- 8 accidents de la voie publique ;
- 8 incendies ;
- et 3 opérations divers.

Le tout sur les territoires d'Andryes, Coulanges sur Yonne et Crain. Nous les remercions pour leur dévouement. A la Sainte Barbe, cinq d'entre eux ont été décorés par les autorités militaires :

- Sonia Rousseau, Guillaume B et Emmanuel Coppier, pour 15 ans de service ;
- Camille Fleury, pour 10 ans de service ;
- et surtout Philippe Fleury, qui a reçu la médaille Grand Or pour 36 ans de service, ainsi que le grade de Lieutenant.

Nous les félicitons tous.

Le 4 décembre 2022, Philippe a donc pris sa retraite et a passé le flambeau en tant que chef du CPI à son fils, Camille. Je te souhaite bon courage et te renouvelle le soutien de la municipalité.

Je vais maintenant rendre un hommage bien mérité à Philippe.

Philippe, tu t'es engagé en janvier 1986 comme sapeur 2^e classe et tu as gravi les grades un à un pour finir Lieutenant. C'est vraiment une belle carrière. Mais c'est aussi 36 années de dévouement et de disponibilité, quel que soit l'heure ou le jour, tu étais toujours le premier à décaler. Mais pour que cela soit possible et que tu vives ta passion à fond, il a fallu que Sylvie te soutienne et fasse quelques (enfin beaucoup, je pense) concessions et nous la remercions pour cela.

Philippe, au nom des habitants de la commune, du conseil municipal et en mon nom personnel, je te remercie chaleureusement pour ces 36 années de dévouement, et je te souhaite une bonne retraite.

Nous allons au nom de la municipalité, vous offrir, à Sylvie et toi, un petit présent.

Je vous remercie de m'avoir écouté et je vous invite à partager le verre de l'amitié.

Bonne année 2023.

Jean-Marc LÉGER



Comptes-rendus des Conseils Municipaux

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 5 SEPTEMBRE 2022

Présents : Jean-Marc LEGER ; Julien TISSIER ; Catherine GUYARD ; Martine STEIN ; Marine PINON ; Florian BIZARD ; Jean BEYRAND

Absents Excusés : Jérôme FAVIER ; Thierry DELHOMME (procuration à Julien TISSIER) ; Marie-Caroline BLANCHOT (procuration à Florian BIZARD) ; Élodie FLEURY (procuration à Marine PINON)

Secrétaire de séance : Catherine GUYARD

Ouverture de la séance à 19h30.

Approbation du compte rendu de la réunion du conseil municipal du 13 juin 2022

Les membres présents ne formulent aucune remarque et ce compte rendu est approuvé à l'unanimité.

Point sur la sécurité incendie dans la commune

Suite à la vérification obligatoire des bouches à incendie, il apparaît que celles-ci ne sont plus conformes (manque de débit) sauf celle de Villepreuilly située au château d'eau.

Les hameaux de Ferrières et Villesavoie sont pourvus de citernes.

A Andryes, l'installation d'un système de pompage sur la rivière au niveau du pont est prévue.

A Fontenailles, la mare ne peut plus être considérée comme réserve incendie et il faudra certainement mettre en place une réserve souple ou enterrée de 60m³ d'eau minimum.

Le SDIS 89 sera contacté afin de nous conseiller sur ce sujet.

Pour ce faire, ces travaux seront prévus au budget 2023.

Avenir des logements communaux

Un des logements est vacant depuis plus d'un an et un second va se libérer en novembre prochain. La question se pose de prendre un professionnel de l'immobilier pour la gérance (tarif, conditions, publicité, contrats, etc.....) de ces locaux.

Il est néanmoins obligatoire de faire établir un DPE pour chaque logement locatif.

Reconnaissance de l'état de catastrophe naturelle

Les personnes concernées par des avaries sur leur habitation dues à la sécheresse sont priées de se faire connaître en mairie, afin qu'une demande de reconnaissance de l'état de catastrophe naturelle soit faite auprès de la préfecture

Points sur les travaux en cours

- ❖ La salle des fêtes : les travaux sont achevés.
- ❖ Les travaux de sécurité routière de Fontenailles et Ferrières sont également achevés.
- ❖ Concernant la place de Ferrières, l'installation du mobilier et le plan des fleurs devrait être faits d'ici la fin septembre. La plantation des arbres se fera courant novembre.
- ❖ La couche de finition sur la route communale n°4 de Fontenailles doit être faite prochainement et son intersection avec la rue de la Perrières a été remis en état.
- ❖ L'éclairage public : le SDEY interviendra fin octobre-début novembre s'ils sont approvisionnés en fournitures.
- ❖ Le changement de la passerelle doit être effectué au mois de novembre.

Questions diverses :

- Des grumes dans les bois communaux de Ferrières ont été venues pour la somme de 35 275 euros.
- Le repas de fin d'année de la commune se tiendra le samedi 3 décembre 2022.
- La fibre devrait être installée d'ici la fin de l'année.
- Les services du département seront contactés concernant la vitesse rue de Ferrières.
- Le Noël des enfants de la commune aura lieu le samedi 17 décembre 2022.

La séance est levée à 21 h

Prochain conseil prévu le 3 octobre 2022 à 19 h 30

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 3 OCTOBRE 2022

Présents : Jean-Marc LEGER ; Julien TISSIER ; Catherine GUYARD ; Martine STEIN ; Marine PINON ; Florian BIZARD ; Jean BEYRAND ; Thierry DELHOMME ; Marie-Caroline BLANCHOT ; Élodie FLEURY

Absents Excusés : Jérôme FAVIER

Secrétaire de séance : Florian BIZARD

Ouverture de la séance à 19h30.

Approbation du compte rendu de la réunion du conseil municipal du 5 septembre 2022

Les membres présents ne formulent aucune remarque et ce compte rendu est approuvé à l'unanimité.

Plan de coupe exercice 2023

L'Office National des forêts a reporté le plan de coupe 2022 sur l'exercice 2023.

- Andryes : parcelle numéro 19 de 10.93 ha (coupe de petits bois)
- Ferrières : parcelle numéro 114 de 3.10 ha
- Ferrières : parcelle numéro 115 de 2.88 ha
- Fontenailles : parcelle numéro 201 de 4.60 ha
- Fontenailles : parcelle numéro 202 de 4.78 ha

Le martelage de la parcelle numéro 25 de 10.46 ha (coupe de grumes et petits bois) a été reporté en raison de l'absence de solutions pour stocker les bois à proximité de la parcelle. Il y a lieu de prévoir un chemin d'accès et une zone pour l'empilage du bois pour l'année 2024.

Le martelage de la parcelle 113 de 2.67 ha en ouverture de cloisonnements d'exploitation prévu à l'aménagement et la délivrance des bois, l'exploitation de la coupe se fera sous la responsabilité des trois garants.

La mise en sécurité est indispensable de la route de Coulanges-Sur-Yonne à Fontenailles. Le martelage d'arbres dangereux dans les parcelles 6-4-32-232-220-219 le long de la route (1.7 ha). Cette mise en sécurité sera délivrée à la commune et l'exploitation se fera sous la responsabilité des garants et des employés communaux.

Cette proposition est acceptée à l'unanimité des membres présents.

Changement des statuts de la Fédération Eaux Puisaye-Forterre

Il convient d'un commun accord entre La Fédération Eaux Puisaye-Forterre et la Préfecture de procéder à la révision des statuts pour traiter les points suivants :

- La suppression de la compétence Rivières (au profit de la Communauté de Communes Puisaye-Forterre)
- La réaffirmation d'un syndicat mixte à la carte (eau, assainissement collectif, assainissement non collectif (ANC).
- La représentativité des communes situées hors périmètres pour l'Assainissement Non Collectif.
- La modification de la représentation du nombre des délégués au comité syndical en tenant compte de la population des secteurs et des Communautés de Communes.

Cette modification est acceptée à l'unanimité par les membres présents.

Illumination de la commune en fin d'année

Dans un esprit de civisme et de solidarité avec les habitants en ces temps de crise énergétique, l'ensemble des membres du conseil envisage de réduire le temps et le nombre de décorations lumineuses au moment des fêtes de fin d'année.

Pour cette même raison, l'éclairage public sera éteint plus tôt le soir.

Choix du menu du repas de fin d'année

Après un choix difficile, les conseillers sont tombés d'accord sur l'organisation et la composition du menu du repas de nos aînés qui aura donc lieu le samedi 03 décembre 2022 à 12 heures à la salle de fêtes.

Questions diverses :

- Sécurité rue de Ferrières : Vu avec l'Agence Technique Départementale, un système de comptage des véhicules et de calcul de la vitesse sera installé. Suivant le résultat, une étude d'installation d'une écluse sera effectuée.

- Colis de fin d'année : des devis vont être demandés à divers fournisseurs.
- Cadeaux de Noël pour les enfants d'Andryes : le catalogue pour le choix du cadeau sera distribué aux familles.
- Il a été demandé l'installation d'une poubelle à l'abri de bus à Ferrières, la décision sera prise une fois la réception définitive des travaux.
- Afin de compléter l'équipement de la cuisine de la salle des fêtes, un micro-onde et une cafetière vont être achetés. Des devis seront demandés.

La séance est levée à 21h45

Prochain conseil prévu le 7 novembre 2022 à 19 h 30



COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 7 NOVEMBRE 2022

Présents : Jean-Marc LEGER ; Julien TISSIER ; Catherine GUYARD ; Martine STEIN ; Marine PINON ; Florian BIZARD ; Jean BEYRAND ; Thierry DELHOMME ; Marie-Caroline BLANCHOT

Absents Excusés : Jérôme FAVIER, Élodie FLEURY

Secrétaire de séance : Catherine GUYARD

Ouverture de la séance à 19h30

Monsieur le Maire informe les membres présents la nécessité de rajouter à l'ordre du jour la prise d'une Décision Modificative au budget 2022.

Approbation du compte rendu de la réunion du conseil municipal du 3 octobre 2022

Les membres présents ne formulent aucune remarque et ce compte rendu est approuvé à l'unanimité.

Décision modificative fonctionnement 2022

Des recettes non prévues au budget primitif 2022 permettent d'augmenter le montant des dépenses 2022 en fonctionnement afin de palier à la dépense de 48 768 € pour la réfection de la voie communale numéro 4 à Fontenailles (dépenses non prévues au budget 2022).

En recettes :	10 000 € au compte 6419	En dépenses	55 000 € au compte 615231
	35 000 € au compte 7022		
	10 000 € au compte 73224		

Cette écriture comptable est acceptée à l'unanimité.

Location terres agricoles

Les baux étant arrivés à échéance, ils sont reconduits comme suit pour 9 ans à compter du 1^{er} novembre 2022 :

Lot 1 : 2 h 04 a 90 ca sur Fontenailles à M. Georges LESTUNFF

Lot 2 : 1 h 88 a 00 ca sur Fontenailles à M. Xavier LAPERT

Lot 3 : 9 h 71 a 50 ca sur Andryes à M. Frédéric BUCHEZ

Lot 4 : 0 h 42 a 10 ca sur Villepreney à M. Nicolas DUPRE

Lot 4 : 1 h 64 a 50 ca sur Villepreney à M. Baptiste DELHOMME

Lot 5 : 5 h 44 a 80 ca sur Fontenailles à M. Nicolas DESNOYERS

Lot 6 : 0 h 47 a 00 ca sur Fontenailles à M. Stéphane PUISSANT

Lot 7 : 2 h 22 a 00 ca sur Druyes à M. Christophe DIVORNE

Cette reconduction est acceptée à l'unanimité par les membres présents.

Attribution de compensation (AC) définitives 2022

Pour l'année 2022 cette compensation versée par la Communauté de Communes de Puisaye Forterre s'élève à 40 648 €.

Les membres présents acceptent cette attribution compensatoire à l'unanimité.

Réclamation d'un administré au sujet des travaux de sécurité à Ferrières

Un habitant du hameau de Ferrières a adressé un courrier à Monsieur le Maire concernant l'aménagement de sécurité (écluse asymétrique) à l'entrée Est de la rue Saint Médard. Après lecture de ce courrier, il est décidé de demander à la Direction de la Régie Routière du département la validité technique et légale de cet ouvrage de sécurité.

Il est rappelé que ces travaux ont pour but de réduire la vitesse des véhicules à la demande des habitants de Ferrières. Une réponse lui sera adressée prochainement.

Organisation de la cérémonie du 11 novembre

Rendez-vous est donné à 10 h 30 ce vendredi 11 novembre devant le cimetière pour cette cérémonie.

Questions diverses :

- L'Entreprise DOS SANTOS a établi un devis d'un montant de 330 € HT afin d'effectuer des modifications sur les points d'eau nécessaires aux pompiers.
- Un devis de 970,83 € HT de l'entreprise DUMONT Sécurité est validé pour l'achat de tenues (vêtements et chaussures) pour des pompiers.
-
- Une subvention du Département de 40 % (9 320 €) a été accordée à la commune pour la rénovation de la passerelle. Une seconde subvention de la DETR de 30 % est en attente.
- Suite à la dissolution du SITF (Syndicat Intercommunal de Transports Funéraires) et à la répartition du solde entre les diverses communes adhérentes, la somme de 6 825 € a été versée à la commune d'Andryes.

La séance est levée à 21h30

Prochain conseil prévu le 5 décembre 2022 à 19 h 30



Sandra, secrétaire à la Mairie d'Andryes, a quitté ses fonctions fin 2022. Elle a souhaité laisser un petit message à l'ensemble des habitants d'Andryes !

Nous la remercions pour son travail, sa gentillesse et lui souhaitons plein de bonnes choses et la meilleure santé possible pour la suite !

(« Salut Florian, j'aimerais pouvoir dire au revoir à tout le monde à Andryes, est ce que tu peux rajouter ce petit mot sur le canard s'il te plaît ? »)

Un petit mot pour vous dire au revoir !

Après trois années à la mairie d'Andryes, c'est le cœur lourd que je vous dis au revoir.

J'ai été très heureuse de pouvoir travailler auprès de vous et vous remercie pour votre accueil.

Je vous souhaite à toutes et tous une bonne continuation et mes meilleurs vœux pour cette nouvelle année.

Au plaisir de vous croiser au détour d'une balade en Forterre.

Prenez soin de vous.

Sandra K (ex secrétaire de mairie).



Elle est remplacée par Caroline, issue de la formation des secrétaires de Mairie organisée par le CDGBA, que nous sommes ravis d'accueillir.

Elle sera accompagnée dans ses fonctions au secrétariat de mairie, toujours par Isabelle qui gère également l'agence postale communale !

Douce année **2023**

Douce très belle année, belle très douce année,

Chuchote-nous : « Comment penses-tu nous aimer ? »

« Je porte dans mon coeur quatre splendid'passions,

Gravées, datées, ciselées à la perfection :

La plus jeune, parée de fleurs multicolores,

La seconde solair', épis clairs, brodée d'or,

La cadette en fruits goûteux, riches trésors,

Et la dernière en neige, fiers Rois Mages. »

Heureux, regardez ce parfait mariage.

Résistez, souriez, aspirez Liberté

La ronde des saisons, défi fertilité.



Annick

Eveil de la Vallée

Groupe de danses traditionnelles d'ANDRYES Morvan - Berry - Auvergne

Présidente : Mme Colette THEVENEAU

Contacts – renseignements : animations, kermesses, fêtes,...

Colette Théveneau

☎ 03 86 81 77 44

Yvette et Yves Martin

☎ 03 86 24 91 15

Les répétitions ont lieu le mardi, salle des fêtes d'Andryes, à partir de 19 heures
Débutants ou plus avertis seront les bienvenus, en particulier les jeunes.

Le 1^{er} mai 2022 à Coulanges sur Yonne



Bonne et heureuse année 2023

Association G.E.S.T.E.

Gymnastique – Entretien – Souplesse – Tonus – Équilibre



Photo prise lors de la galette des rois de G.E.S.T.E, ce mercredi 11 janvier 2023,

L'Association G.E.S.T.E d'ANDRYES a pour objet la pratique de l'Éducation Physique et de la Gymnastique Volontaire.

Pour celles et ceux qui désirent s'associer à notre pratique chaque lundi à 17h à la Salle des Fêtes, vous pouvez prendre contact sur notre blog à l'adresse: <http://gesteandryes.free.fr>.

Cordialement

Philippe Canonici secrétaire de GESTE



CLUB DES AÎNES



Tous les membres du Club des Aînés présentent aux habitants d'Andryes et de ses hameaux leurs meilleurs vœux pour la nouvelle Année et leur souhaitent le meilleur pour 2023 !

Bien que certains pensent que cette association se soit endormie comme la Belle au Bois dormant, les adhérents sont toujours là et vont tenir leur Assemblée Générale à laquelle vous êtes tous cordialement invités. (invitation ci-dessous)

Nous ne refusons personne, car même si le Club se dit celui des Aînés, son vrai nom est la « Cloche dorée » ce qui n'est pas terrible entre nous ! Aussi nous accueillerons avec bonheur tous ceux qui veulent ou voudront nous rejoindre, sans distinction. Nous avons besoin d'idées pour relancer la machine.

Nous nous réunissons deux fois par mois à la salle des Fêtes qui est mise à notre disposition. Divers jeux sont proposés selon les goûts et les envies de chacun. Nous devons discuter du jour de réunion qui ne convient pas forcément à tous, en principe les premiers et troisièmes mercredis de chaque mois, de 14 heures 30 à 17 heures. Un goûter clôture l'après-midi d'amitié.

Nous avons tous besoin d'un lien social et il faut le renouer dans ces temps moroses et le fait de partager un moment convivial est très important. Nous vous attendons les plus nombreux possible.

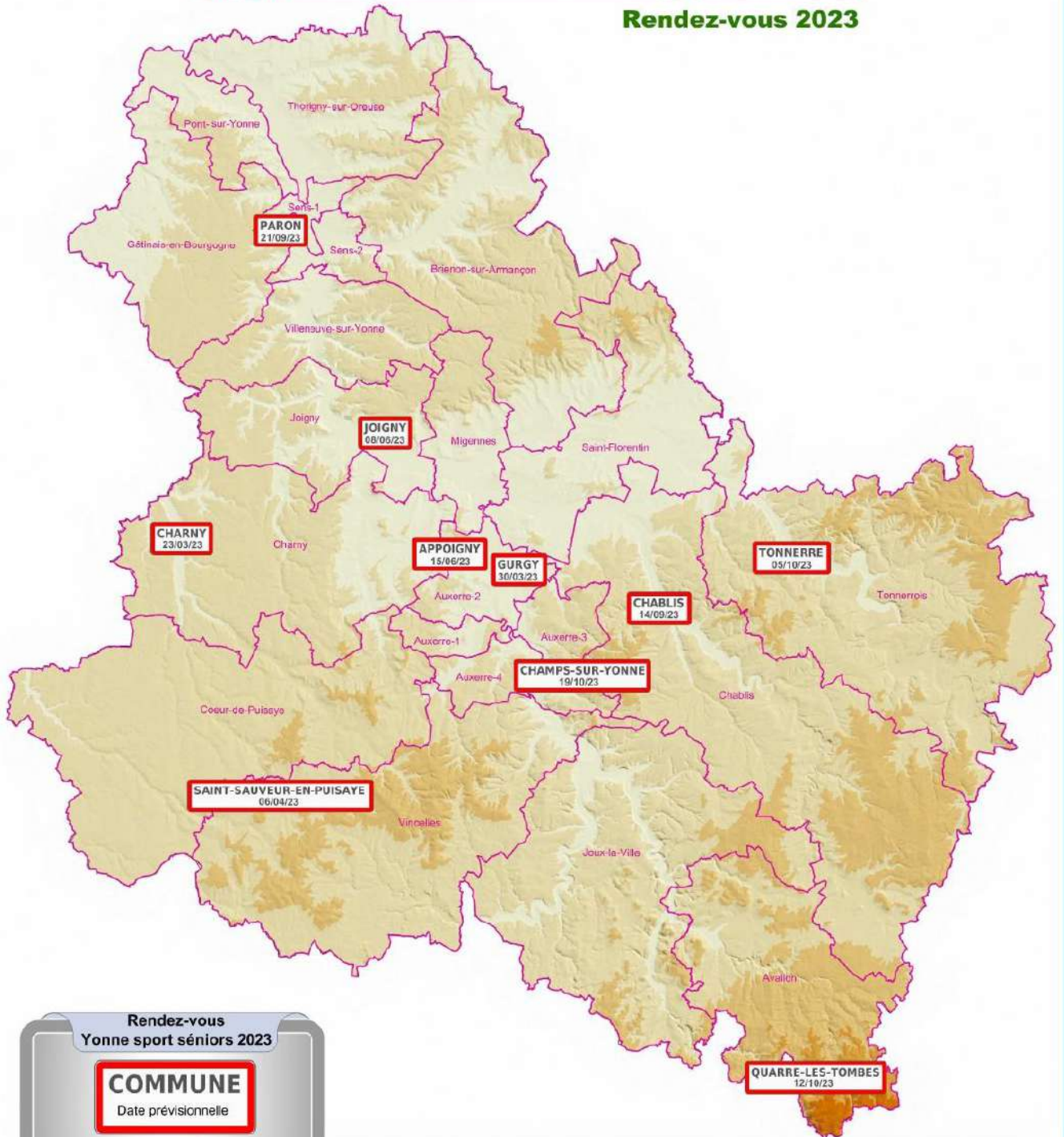
Pour Noël, nous avons reçu chacun un joli ballotin de délicieux chocolats locaux, pour les dames une coupe fleurie et ces messieurs une bouteille de vin.

Pour bien débiter l'année, nous avons pu partager un déjeuner que chacun a pu apprécier.

Marie-France Waltispurger
06 45 48 47 44



Rendez-vous 2023



Rendez-vous Yonne sport séniors 2023

COMMUNE
Date prévisionnelle

Canton

REPAS DE FIN D'ANNÉE



En ce samedi 3 décembre 2022, c'est très nombreux que nous avons répondu à l'invitation au repas offert par le Conseil Municipal d'Andryes et le CCAS.

Accueil de quelques-uns de nos élus, embrassades un peu retenues, toujours ce maudit virus qui traîne et qui empêche des marques de sympathie plus affirmées.

C'est dans une salle décorée sans trop d'ostentation que chacun a trouvé sa place à une des nombreuses tables, selon son choix ! Nous étions plus de 70 habitants à nous retrouver : amis, voisins, ceux que l'on n'avait pas vus depuis de longue date et avec lesquels, on avait beaucoup de choses à se raconter depuis le temps !

Petit mot d'accueil de Monsieur le Maire, pour nous souhaiter « *Bon appétit* ». Puis tradition oblige, félicitations et applaudissements pour les deux aînés qui présidaient le repas, le tout assorti d'un petit cadeau, cela mérite bien.



Paulette Vattaire, tout sourire, porte allégrement ses 103 ans. Elle était heureuse d'être bien entourée par ses très nombreuses connaissances.

Jean Vergnadoux n'est pas l'habitant le plus âgé de la commune, mais celui des messieurs présents à cette fête. C'est avec le sourire et entouré de présence féminine qu'il a fait honneur au repas.



Menu alléchant et vins gouleyants, imprimé au dos d'une très belle photo de la rivière, sous un ciel tourmenté et devant un paysage de marais aux couleurs de l'automne.

Quelle bonne idée d'avoir convié « l'Eveil de la Vallée » en fin de repas pour une petite animation. La musique morvandelle nous a donné des fourmis dans les jambes à tel point que ce repas s'est terminé par une farandole conduite par les danseuses et les danseurs du groupe et tout cela dans une bonne humeur communicative.

C'est sur des souhaits de passer de bonnes fêtes de fin d'année et de nous retrouver lors de diverses manifestations que nous nous sommes quittés.

LES VOËUX DE LA MUNICIPALITÉ



Devant les habitants d'Andryes rassemblés à la salle des Fêtes, en ce samedi 21 janvier 2023, le Maire Jean Marc Léger a fait le bilan de réalisations de l'année sur notre commune, en présence de deux invités : les Maires de Druyes-Les belles-Fontaines et de Coulanges- sur-Yonne. Il nous a aussi annoncé les projets de travaux pour cette nouvelle année.



Il a félicité Philippe Fleury qui prend sa retraite en tant que chef des sapeurs-pompiers d'Andryes et de certains villages d'alentours.

Sylvie, son épouse, elle aussi, a été remerciée pour toute la mansuétude qu'elle lui a apportée tout au long de sa mission.

Avant l'annonce de la nomination de Camille Fleury au poste de son père, Philippe et Sylvie ont été applaudis chaleureusement par toute l'assemblée.



Nous avons aussi pu faire connaissance avec la nouvelle secrétaire de Mairie qui vient d'effectuer une reconversion professionnelle dans cette fonction.



Le vin d'honneur servi par les conseillers municipaux a permis à chacun de bavarder, d'échanger avec amis ou connaissances et de se souhaiter le meilleur pour cette année qui débute.



Accès aux soins : connaître la Complémentaire santé solidaire

La CMU(C) et l'ACS sont remplacés depuis le 1^{er} novembre 2019 par **la Complémentaire santé solidaire**.

Les personnes aux revenus modestes et celles dont les revenus sont irréguliers peuvent ainsi bénéficier d'une couverture des principaux soins de santé. Concrètement, c'est une aide pour payer les dépenses de santé qui ne sont pas prises en charge par l'assurance maladie obligatoire.

Gratuite pour les personnes ayant des ressources inférieures à 798€ par mois, le coût de cette complémentaire n'excède pas 1€ par jour pour celles vivant seules et disposant de ressources mensuelles inférieures à 1 077€.

Elle dispense d'avancer des frais de santé. Les dépassements d'honoraires ne sont pas appliqués à ses bénéficiaires.

Par exemple, un bénéficiaire de la complémentaire n'aura rien à payer pour une consultation médicale chez un médecin généraliste ou un spécialiste.

Cette aide reste pourtant encore trop méconnue. Seule 1 personne éligible sur 2 connaît la Complémentaire santé solidaire.

La Complémentaire santé solidaire donne accès à une large gamme de soins sans reste à payer

Disposer d'une complémentaire santé est important, que l'on soit jeune ou plus âgé. En cas d'hospitalisation, 80% des frais sont remboursés par l'Assurance Maladie. Les 20% restants peuvent représenter une facture élevée.

Pour aider les foyers modestes à prendre soin de leur santé, la Complémentaire santé solidaire permet une prise en charge pour une cotisation nulle ou limitée. Outre les soins de base (consultations chez un professionnel de santé, hospitalisations, médicaments, analyses médicales...), le panier de soins de la Complémentaire santé solidaire intègre la plupart des lunettes, des prothèses dentaires et auditives.

Elle permet de ne pas avancer les frais de santé et de bénéficier de tarifs sans dépassement chez les médecins et la plupart des autres professionnels de santé. En cas d'hospitalisation, le forfait journalier est pris en charge sans limitation de durée. Les bénéficiaires sont exonérés de toute participation forfaitaire de 1€ et de la franchise médicale.

Elle protège toute la famille car elle couvre l'ensemble du foyer.

En 2021, 28 485 icaunais ont pu bénéficier de la Complémentaire santé solidaire. Au 30 septembre 2022, la Cnam de l'Yonne compte 28 512 bénéficiaires.

Un coup de pouce pour les personnes aux bas revenus ou irréguliers

Les ressources à ne pas dépasser pour en bénéficier :

Nombre de personnes	Plafond Complémentaire santé solidaire sans participation financière		Plafond Complémentaire santé solidaire avec participation financière	
	Mensuel	Annuel	Mensuel	Annuel
1	798 €	9 571 €	1 077 €	12 921 €
2	1 196 €	14 357 €	1 615 €	19 382 €
3	1 436 €	17 229 €	1 938 €	23 259 €
4	1 675 €	20 100 €	2 261 €	27 135 €
Par personne en plus	319 €	3 829 €	431 €	5 169 €

Pour savoir si le niveau de ses ressources donne droit à la Complémentaire santé solidaire, il suffit de se rendre sur **le simulateur** disponible sur **ameli.fr** avec la liste des justificatifs demandés.

Il est **possible de renoncer à tout moment, sans motif, et sans frais de pénalité**, à sa Complémentaire

santé solidaire notamment en cas de changement de situation professionnelle.

Les salariés bénéficiaires d'un contrat collectif obligatoire peuvent en être dispensés s'ils adhèrent déjà à la complémentaire santé solidaire.

Des démarches simplifiées notamment pour les plus modestes

Pour les bénéficiaires de minima sociaux, la demande et le renouvellement sont simplifiés :

- Depuis le 1^{er} janvier 2022, l'attribution de la Complémentaire santé solidaire aux **allocataires du Revenu de solidarité active (RSA) est automatique**, sauf opposition expresse de leur part.
- Depuis le 1^{er} avril 2022, les bénéficiaires de **l'Allocation de solidarité aux personnes âgées (Aspa)** sont présumés remplir les conditions ouvrant droit à la Complémentaire santé solidaire avec participation financière¹ ce qui permet d'alléger le dossier de demande et de simplifier les démarches d'attribution.
- Depuis avril 2022, le renouvellement de la Complémentaire santé solidaire avec participation financière est simplifié, le renvoi annuel d'un document d'adhésion étant supprimé si les participations financières n'évoluent pas.

Dans le cas où le droit à ce dispositif ne serait pas renouvelé, si l'assuré a choisi un organisme complémentaire figurant sur la liste des organismes gestionnaires pour gérer sa Complémentaire santé solidaire, celui-ci doit proposer, pour une durée d'un an, un contrat dit « de sortie » dont le tarif est fixé par la loi en fonction de l'âge. Ce contrat doit respecter les exigences du contrat responsable.

Comment demander la Complémentaire santé solidaire ?

La demande peut être faite directement depuis **le compte ameli**, ou en prenant un rendez-vous auprès de la CPAM, avec un **nombre limité de pièces justificatives à fournir**. **Les données relatives aux ressources sont désormais pré-remplies** que ce soit en ligne ou sous format papier.

Le choix de l'organisme gérant la protection complémentaire est facilité et se fait dès la demande.

Le bénéficiaire est libre de choisir entre son organisme d'assurance maladie (par exemple sa CPAM s'il est affilié au régime général, la MSA s'il est rattaché à la sécurité sociale agricole,...) **ou un organisme complémentaire**, et ce **qu'il doive s'acquitter ou non d'une participation financière**.

**Complémentaire
santé solidaire**
avec elle,
plus aucun
frais de santé
à payer.



La Complémentaire santé solidaire peut concerner aussi les personnes qui travaillent et qui ne pensent pas pouvoir en bénéficier.

Sur ameli, **un simulateur** permet à chacun de savoir s'il a droit à la Complémentaire santé solidaire.

Nous écrire :

**CPAM de l'Yonne
Complémentaire santé solidaire
89024 AUXERRE CEDEX**

LA BIODIVERSITE CHASSE-T-ELLE LA NATURE ?

C'est ce que pensent certains écologues. Ils ne sont pas les seuls. On peut même se demander s'il y a compatibilité entre les deux. La *biodiversité*, comme le *développement durable*, est une notion environnementale récente qui s'est propagée à grande vitesse. La loi du 8 août 2016 *pour la reconquête de la biodiversité, de la nature et des paysages* est maintenant appelée de façon restrictive loi biodiversité. On a oublié la nature et le paysage, celui-ci étant la première relation que l'homme établit avec la nature ; elle est sensorielle. Si la définition de la biodiversité est facile, celle de la nature, qui est un concept, est plus délicate. Nous nous contenterons d'une simple comparaison.

LA NATURE :

« NATURE

*Nature ! je te tiens pour fille et vagabonde
Voici que j'entre en toi, qu'au hasard des chemins
Qui mènent à ton cœur par tes yeux, par tes mains
Je me découvre aussi, moi dont la longueur d'onde
S'accorde avec cet adorable monde inconnu
Ce monde nu.*

*Nature, ma nature et moitié de la tienne
Deux infinis s'aimant à l'infini
Se visitent l'un l'autre et parfois se souviennent
De la première nuit,*

*La nuit de tous les temps où déjà la nature
Était bien là masquée avec des horizons
Qu'on appelle néant aujourd'hui, mais qui sont
Les frontières de ce qui dure,
De ce qui est ou qui n'est pas ou qui sera
Ou qui fut et toujours qui demeure.
Nature, fille aimée, toi qui connais les heures
Je te prends, je t'emporte et tu sais bien pourquoi
Je pleure
De joie !»*

Charles Trenet, in *L'Encyclopédie poétique, volume 11, La Nature*, éditions Jean Grassin, Paris.

LA BIODIVERSITE :

Une biodiversité riche

Depuis 2000, de nombreux suivis patrimoniaux (faune et flore) sont réalisés régulièrement sur le site.

Ces inventaires ont permis de répertorier la présence sur les parcelles réhabilitées d'un minimum de :

- 130 espèces d'oiseaux, dont 70 nicheuses
- 50 espèces de papillons de jour
- 30 espèces de libellules
- 8 espèces de poissons
- 9 espèces d'amphibiens
- 20 espèces de mammifères
- 220 espèces de plantes

LE CUIVRÉ DES MARAIS

C'est un petit papillon caractéristique des zones humides ouvertes, très lié aux complexes de prairies naturelles alluviales. Pour courir dans l'Yonne, on peut l'observer sur le marais lorsque la température matinale dépasse 18°C.

Il pond ses œufs sur les osilles sauvages qui vont servir de "gardi-manger" à ses chenilles. Les adultes préfèrent les plantes nectarifères comme les menthes, très présentes sur le marais.

LE PÉLODYTE PONCTUÉ

Ce petit crapaud est également dénommé "grenouille perlée" en raison de petites taches vertes qui parsèment le dessus de son corps. Il fréquente le marais dès février pour s'y reproduire. Les zones d'eau temporaires, inondées suffisamment longtemps et bien exposées aux rayonnements solaires, permettent le développement des œufs et des têtards. Le reste de l'année, il passe la majeure partie du temps hors de l'eau, notamment dans les prairies et les coteaux calcaires boisés de la vallée.

On l'entend lors de la période de reproduction, de février à septembre : il émet alors un son métallique répété très caractéristique, qui ressemble au cliquetis de deux boules de pétanque qui s'entrechoquent.

La "ré-humidification" des parcelles a permis le développement de sa population sur le marais, mais il reste une espèce peu fréquente dans l'Yonne.

LE FAISAN COMMUN

Il est présent sur les parcelles réhabilitées, mais en nombre très limité, pour marquer son territoire.

L'ANAX EMPEREUR

Le plus grand des libellules émeraude communs (18 cm).

« Pour mieux découvrir toutes ces richesses, soyez discret ! Foulez-vous dans ce milieu... mettez vos sens en action... »

ÉCOUTER regarder sentir

Sur le sentier pédagogique de la fédération des chasseurs dans le marais d'Andryes, sur une parcelle de la fondation pour la protection des habitats de la faune sauvage.

Pour souligner la différence, il suffit de dire que la nature fait appel au sensible, touche l'âme, l'individu au plus profond de lui-même, conduit à l'enchantement. La biodiversité est du domaine de l'intelligible, de la connaissance.

La biodiversité serait une affaire de scientifiques, invitant l'individu à mesurer des quantités qui par ailleurs ne manquent pas de beauté. Souvent, dans une démarche idéologique, on alerte le public sur la fragilité de la biodiversité des *écosystèmes* et généralement on développe chez lui un sentiment de culpabilité.

François Terrasson (*En finir avec la nature*, 2002) nous donne son point de vue :

« La BIODIVERSITE, c'est du technique, c'est du comptable, c'est du maîtrisable. La Nature, c'est de l'incontrôlable, du pulsionnel, du grandiose. »

Protecteur de la nature sauvage, il dénonce les « gadgets » ayant un effet négatif, qu'il qualifie d'« *éléments de conditionnement mental* » (...) : « *surbalisages, pancartisation, chiottes champêtres, catéchismes sur panneau...* »

Si l'homme fait partie de la nature, il n'est plus permis d'en douter, il le verrait bien en dehors, très loin :

« Le problème c'est que la NATURE n'est la NATURE que quand il n'y a personne dedans. (...)

Heureusement, un miracle va nous sauver. La notion de dose.

Je dis que c'est un miracle car notre monde simpliste aime à réagir par le tout ou rien. Le compte-gouttes qui permet de mettre, non pas toujours toute la potion, et pas souvent rien du tout, a pourtant été inventé depuis longtemps. Cette sacrée NATURE nous avait précédés avec ses savants dosages d'hormones ou d'éléments. (...)

D'où vient que nous qui savons doser la digitaline devenons si bêtes en affirmant, soit que la Nature n'existe pas puisqu'il y a toujours trace de l'homme, soit que la seule Nature intéressante est celle où il n'y a pas d'hommes du tout. »

Lors de mes promenades dans notre marais, j'apostrophe parfois les visiteurs pour recueillir leurs observations. Un jour, une visiteuse m'a répondu : « *Monsieur, faites en sorte que pas trop de monde ne vienne ici.* »...

François Terrasson nous rappelle que l'homme établit une relation intime dans la modération qui se renouvelle sans cesse avec la nature, plutôt qu'avec la biodiversité, allant de l'énumération à l'abstraction qu'on rencontre parfois dans le vocabulaire.

Et Jean Dorst (*Avant que nature meure*, 1965) :

« Il s'agit, au fond, de réconcilier l'homme avec la nature. De le persuader de signer un nouveau pacte avec elle car il en sera le premier bénéficiaire. »

C'est un peu dans cet esprit qu'a été créé le sentier de découverte. Il eût été facile de créer un énième sentier pédagogique. Le souci de réaliser quelque chose qu'on ne voyait pas ailleurs a conduit à innover, comme invite à le faire la *Charte de l'environnement* de 2005, inscrite dans le préambule de la Constitution de 1958. La relation de l'homme à la nature a présidé à la conception générale. Ce n'était pas un simple lieu de promenade qu'il fallait élaborer puis réaliser mais un lieu qui fait appel aux sens et à l'âme de celui qui y pénètre, un lieu de quiétude, de sérénité, tel que l'a décrit Laurence Jannot, journaliste à l'Yonne républicaine le 17 août 2019, après l'avoir visité :

« C'est l'un de ces endroits devenus trop rares. Aux allures d'enclave préservée. A quelques pas de l'homme mais peu marqué par l'homme. La balade prend des airs de promenade

sensorielle. En libre accès, l'itinéraire apporte son lot, dense, de découvertes visuelles, sonores, olfactives...

Ici, la nature y est restée reine. Quand bien même elle paraît avoir un peu souffert des fortes chaleurs qui ont marqué l'été. Par endroits, on cherche le marais. La sécheresse semble l'avoir fait refluer. Mais il est bien là. Dans les sous-bois, derrière les haies, comme s'il voulait se cacher.

Cette relation directe, intime, pénétrante, de l'homme dans la nature, pas à côté, pas au-dessus, pas au centre, cette relation certes particulière au sein du vivant, elle est illustrée par l'Yonne républicaine qui, le 11 juillet 2020 en plein covid, retient pour sa Une un cliché du marais d'Andryes, et propose au lecteur de « Partir en vacances près de chez soi. » :



La passerelle sur le bras sud du ruisseau d'Andryes, dans le secteur *Les ruisseaux*, réalisée par un artisan de la menuiserie clamecyoise Alpha.

D'allure légère, elle s'intègre dans le paysage sans trop l'artificialiser, c'était le but recherché.

Non, il n'y a pas de fatalité. La biodiversité ne chassera pas la nature, si l'on y prend garde.

La Commission européenne a présenté l'été dernier un projet de loi sur *la restauration de la nature*. Il est à craindre qu'elle traitera plus de la biodiversité, des écosystèmes, voire du climat, que de la nature, des paysages¹ dans une perspective sociale, pour les raisons venant d'être évoquées. Dans cet esprit, certains décréteront que la biodiversité n'est autre que l'expression de la nature.

Bernard Chevassus-au-Louis, écologue, agrégé de sciences naturelles, inspecteur général de l'agriculture, qui fut président du *Muséum national d'histoire naturelle*, lie le paysage (la nature perçue par l'homme) à la biodiversité, dans un ordre contraire : « *Il faut donc lutter contre l'uniformité à toutes les échelles. Un paysage diversifié est certainement le meilleur garant d'une biodiversité ordinaire... et qui continuera à nous rendre service.* »

Nous verrons.

Sylvain Noël, Fontenailles sur Andryes le 18 janvier 2023

¹ Sur ce sujet, un document utile : *Atlas des paysages de l'Yonne*, octobre, 2008, Bertrand Folléa-Claire Gautier. Pour Bertrand Folléa le paysage, au carrefour de toutes les politiques publiques (économique, social...), est le parent pauvre de l'aménagement du territoire.

RETOUR VERS LE FUTUR

Retour vers le futur...

Ou allo la fibre et les 40 poteaux...

Youpi, les nouvelles technologies arrivent dans notre village, merveilleux, inespéré... mais sur des poteaux qui avaient disparu du paysage depuis 40 ans... Le miracle du progrès s'accompagne d'un sacré retour en arrière.

Positivons les choses, nous avons échappé aux poteaux métalliques ! 40 poteaux pour monter à Fontenailles, sans compter tous les poteaux dans les bourgs qui tiennent compagnie aux poteaux EDF en béton, souvent côte à côte.



Le conseil départemental, maître d'œuvre sur l'implantation de la fibre et donc de la plantation des poteaux est le même qui participe financièrement à l'enfouissement des réseaux... Cherchez l'erreur !

Hé bien d'erreur il n'y en a pas, l'enfouissement et la dissimulation des réseaux c'est pour les villes, les citadins.

Dans nos campagnes les poteaux et câbles aériens sont nécessaires pour les buses, les tourterelles, les hirondelles, au point de se demander comment tous ces oiseaux pouvaient vivre "avant"! En même temps, remarquons certaines coupes à blanc dans certaines forêts de résineux.... Pour fabriquer des poteaux ?!

Alors oui nous auront la fibre, sauf quand il y aura des coups de vents trop violents, des tempêtes, des orages, des poteaux cassés pour diverses raisons, des branches tombées sur les câbles et j'en oublie....

Mais au fait, qui viendra réparer et rétablir le service ?

À une époque, pas si éloignée mais avant Maastricht, il existait un service public qui s'appelait les PTT et qui avait comme consigne de réparer en moins de 2 jours.

Notre Dadagne aura eu la "chance" de ne pas voir ça ! Dommage, cela lui aurait donné l'occasion de nous faire un cours de philosophie rurale d'au moins une demi-heure.

D'autres questions se posent : combien va coûter à chaque personne pour se raccorder ? Abonnement ? (de l'ordre assurément autour de 50 euros par mois... minimum...), matériel ?

Combien de temps cette fibre magique va t'elle pouvoir "concurrencer" la 5G, la 6G, la xieme G....alors même que nos téléphones portables ont tant de mal à nous garantir une simple conversation.

Entre les années 1985 et 1990 le personnel de France Télécom réclamait la pose de la fibre en lieu et place des câbles cuivre, c'était soi-disant une utopie, que de temps perdu.

Ruraux nous sommes, ruraux nous resterons !

Patrick

Remplacement du petit pont en fer par une passerelle en bois

À la mi-octobre 2022, l'entreprise PROBOIS a procédé au remplacement du petit pont situé *rue du Pont de Bois*. L'ancien équipement métallique qui commençait à fatiguer a été remplacé par une belle passerelle en bois.



Escale des scouts à Andryes

Une bande de scouts a fait escale à l'Eglise d'Andryes fin octobre.



Noël des enfants 2022

Le samedi 17 décembre 2022, les enfants de la commune se sont retrouvés pour assister au spectacle "*Chlouc à la Recherche de l'Etoile-Fleur*" joué par la compagnie *Ambralouna* de Clamecy. Le Père Noël est ensuite passé pour la distribution des cadeaux tant attendus.



Finalisation des travaux d'aménagement de la place de Ferrières

En ce début d'année 2023 les travaux d'aménagement de la Place Yvette André à Ferrières arrivent à leur terme. Les équipements urbains ont été installés et les arbres et arbustes plantés.



Denis H.



Le Comité des Fêtes

Meilleurs vœux festifs pour 2023 !!

La fin d'année du Comité des fêtes a été marquée par le défilé d'Halloween qui a rassemblé beaucoup de petits monstres ! Malgré les difficultés pour encadrer ce grand groupe et satisfaire tout le monde, nous remercions les participants pour leur bonne humeur et leurs beaux déguisements, les habitants d'Andryes pour leur générosité en bonbons ainsi que les bénévoles et particulièrement Déco d'Eli pour la superbe décoration de la salle des fêtes !



Puis en Novembre, c'est le loto qui a fait salle comble et a rencontré un grand succès pour faire passer à tous un agréable après-midi ! Merci à tous les donateurs sans qui les lots seraient bien moins nombreux !



En ce début d'année 2023, le 27 janvier pour être précis, a eu lieu l'Assemblée Générale du Comité des fêtes. Les finances sont bonnes ce qui promet de belles fêtes à venir ! Quelques changements au niveau du bureau : Julien Tissier et Laurence Billard ont démissionné, nous les remercions pour ces années de bons services et savons que nous pourrons toujours compter sur eux pour donner un coup de main ! Le nouveau bureau est donc composé par : Cécile Léger présidente, Sophie Didon rejoint l'équipe au poste de secrétaire et Claire Fleury-Berthelot prend le poste de secrétaire adjointe, Marie Delhomme reste trésorière.

Nous en profitons pour remercier une nouvelle fois tous les bénévoles sans qui rien ne serait possible.

Pour finir le programme hivernal, le concours de Belote se déroulera le samedi 25 Février au soir, à la salle des fêtes. De beaux lots seront au rendez-vous pour tous !

Nous vous espérons nombreux(ses) pour passer ensemble des moments conviviaux et festifs !

A très vite, le Comité des Fêtes

CONCOURS DE BELOTE

COMITE DES FETES D'ANDRYES

1er lot:

Caissettes de Boeuf

2ie lot: Caissettes de Porc

3ie lot: Services à raclette

4ie lot: Gauffriers

5ie lot: Couteaux Fleury Passion

6ie lot: Bouteilles de Champagne

**Lots pour tous les
participants!!!**

Samedi 25 Février

à la salle des fêtes d'Andryes

INSCRIPTIONS À PARTIR DE 19H

Buvette et restauration sur place

INSCRIPTION :10€ PAR PERSONNE



Les échos de la J.S. ANDRYES



La JS Andryes vous présente ses meilleurs vœux pour 2023 !!!

Classement des séniors à mi-saison

Pl	Equipe	Pts	Jo	G	N	P	F	BP	BC	Pé	Dif
1	COULANGES VIN 2	28	11	9	1	1	0	49	10	0	39
2	VARENNES 3	25	11	8	1	2	0	33	13	0	20
3	TOUCY/CHAMPIGNELLES 3	22	13	6	4	3	0	34	31	0	3
4	ST FARGEAU 2	21	13	6	3	4	0	27	17	0	10
5	AUXERRE A.S.C. 2	20	12	6	2	4	0	34	26	0	8
6	ANDRYES CHATEL CENS	19	11	6	1	4	0	22	23	0	-1
7	ST SAUVEUR-MO	18	12	5	3	4	0	27	23	0	4
8	ASQUINS MONTILLOT 2	16	13	5	2	5	1	21	36	0	-15
9	SEREIN HV	9	12	3	0	9	0	22	40	0	-18
10	ENT.CHATEL GERARD ET 3	7	12	2	1	9	0	11	34	0	-23
11	VERMENTON 2	6	9	2	2	3	2	17	24	0	-7
12	SEREIN AS 2	5	11	1	2	8	0	14	34	0	-20

Classement des 15 ans à mi-saison

Pl	Equipe	Pts	Jo	G	N	P	F	BP	BC	Pé	Dif
1	TOUCY DIGES POURRAIN	18	6	6	0	0	0	43	1	0	42
2	FOOTBALL CLUB CHARNY	15	6	5	0	1	0	28	14	0	14
3	APPOIGNY E.S.	12	6	4	0	2	0	24	16	0	8
4	AILLANT	9	6	3	0	3	0	11	15	0	-4
5	ANDR/COURS/VERM/ARCY	6	6	2	0	4	0	10	12	0	-2
6	FLEURY ST GEORGES	3	6	1	0	5	0	14	25	0	-11
7	MONETEAU/GURGY/VENOY	0	6	0	0	6	0	6	53	0	-47

U6/U7 et U8/U9

Les catégories jeunes se développent bien et les enfants continuent de répondre présent aux entrainements du mardi soir et aux plateaux du samedi matin.



2^{ème} place de nos U9 lors du tournoi de janvier 2023 à Clamecy



Les U6/U7 – Plateau de novembre 2022 à St Sauveur



Retour sur la 4^{ème} édition des Foulées Androgiennes du Dimanche 30 octobre 2022

La manifestation a attiré environs 200 participants sur l'ensemble des épreuves !!

Randonnée à 8h30



La Course des enfants à 9h00 - 1km



Les Courses du 21 et 12,8 km à 9h30 et 10h



Les Podiums

Récompenses aux 3 premiers hommes, 3 premières femmes et au 1^{er} de chaque catégorie d'âge homme et femme (sans cumul), sur chaque course.

Podium 21 km !



1 VERSE Stéphane : 01:23:25
2 COURAGEUX Pascal : 01:24:39
3 SIMEON Thibaut : 01:25:10



1 DASSY Delphine : 01:49:57
2 DIGAUD Laetitia : 01:52:38
3 BLIN Christelle : 01:53:32

Podium 12,8 km !

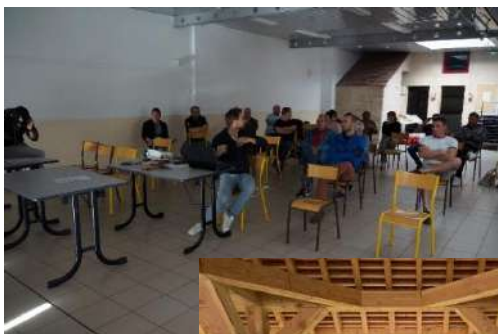


1 SIMEON Pierre : 00:45:27
2 MILOT Pierre-Alexis : 00:45:55
3 DE MEYERE Marius : 00:46:16



1 GRESLE Estelle : 01:03:57
2 ROB Alexa : 01:07:39
3 SANCHEZ Émilie : 01:09:05

Organisation et Bénévoles



Toutes les informations et photos sont sur la page Facebook "Les Foulées Androgiennes"



Le coin des cruciverbistes

	A	B	C	D	E	F	G	H	I	J	K
1											
2											
3											
4											
5											
6											
7											
8											
9											
10											

Horizontalement :

1 – Outil de tailleur de pierre et titre d'une œuvre de Georges de Vilprey. (La) **2** – Bonne à interpréter. **3** – Homme riche. Tentes de barques. **4** – Phase lunaire. Plan pour les vieux jours. Neuf à Rome **5** – Port israélien. Indivisible. Rapport de cercle. **6** – Herbe vivace des bois humides. Parti politique français. **7** – Fou d'informatique. Emprisonné. **8** – Il est grand. Lettre grecque **9** – Habitantes d'Éveux (69) **10** – Commune du 76. Couvert à nouveau..

Verticalement :

A – On vous la souhaite (deux mots) **B** – S'exprime à haute voix. Façon de voir. **C** – Banque spécialisée dans le crédit immobilier. Ample. **D** – Petit voleur. **E** – Rendu stupide. Ferment. **F** - Bel atout. Ver parasite. **G** - Jours de congé. Comités abrégés. . **H** – Assécher le sol. Points opposés. **I** – Bonnes pour la cure. Exaocet symbolisé. Sans effet. **J** – Format de disque. Déshabiller le poulet. **K** – Ancêtre de la machine à laver.

Solutions du numéro précédent

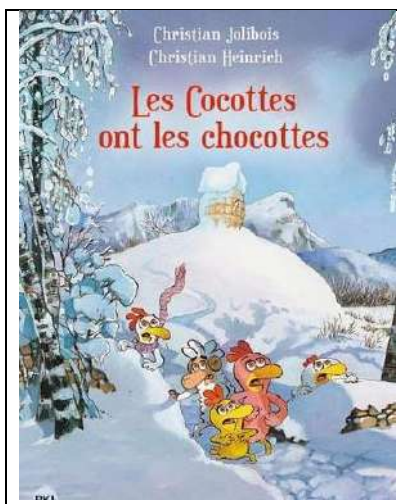
Horizontalement : **1** – Bénédictins. **2** – Amateurs. EO. **3**- Isorel. Wale **4** –Se. Epandu. **5** - NC. Tisonner. **6** – Nanan. Taure. **7** – Ecotaxe. **8** – Thé. RCT **9** – Ta. Attiré **10** – Enquêteuses.

Verticalement : **A** – Baïonnette **B** – Ems. Cachan. **C** – Naos. Noé. **D** – Etretat. Au. **E** – Dee. Inapte. **F** – Iules. TT. **G** – Cr. Poterie. **H** - Tswana. Cru. **I** – Annuités. **J** – Nelder. **K** – Soeurettes.

Bernard GAUCHER

NOUVEAUTÉS à la BIBLIOTHEQUE

LIVRES POUR ENFANTS



Le petit Prince
Les petites poules (Tome 20)
La boîte à musique (Tome 5)
Imbattable (Tome 3)
TIFEUF (Tome 17)
Les légendaires (Tome 4)
Les enquêtes d'Enola Holmes
Le loup en slip (Tome 7)
Héliotrope (Tome 1)
Les minuscules habitants du jardin
L'étrange voyage de madame Marguerite
Renard des Neiges
Château Fort

Les cocottes ont les chocottes
Les plumes d'aigle douce
Le cauchemar des malfrats
La grande aventure
Le réveil du Kréa-Kaos

Le loup en slip s'arrache
Les voleurs de magie

Comment vivaient les chevaliers

Antoine de SAINT EXUPERY
Christian JOLIBOIS
CARBONE
JOUSSELIN
ZEP
Patrick SOBTAL
Séréna BLASCO
Lupano WILFRID
Joan SFAR
Patricia HEGARTY
Salah NAOURA
Alexandra PAGE
Sophie BORDET

Merci aux enfants qui ont emprunté des livres de la Bibliothèque de bien vouloir les rapporter.

Il n'y a pas eu de livres achetés cette année pour les « grands » mais le fond est bien fourni (grâce aux donateurs) de nouveautés. Seuls les livres, récemment parus et en parfait état, sont retenus.

Danièle et Monique, toujours à l'écoute de vos désirs de lecture, sont là pour vous guider et vous conseiller. Elles vous attendent tous les mercredis de 14 h 30 à 16h00 et vous souhaitent « **une bonne année remplie de beaux livres** » qui vous changeront du quotidien, vous feront rêver, voyager, palpiter, frissonner ou vous émouvoir.





LA RECETTE DE DANIELLE

Je vous présente tous mes vœux de bonne et heureuse année 2023, qu'elle vous apporte joie, bonheur et santé !

Charlotte aux noix

Ingrédients

- ½ l de lait
- 4 jaunes d'œufs
- 75 grs de sucre en poudre
- 1 gousse de vanille
- 25 biscuits cuillère
- 100grs de beurre
- 50 grs de sucre glace
- 100 grs de noix hachées
- Quelques cerneaux de noix pour la décoration
- 125 grs de chocolat



Préparation

- Faire bouillir le lait, y jeter la gousse de vanille fendue en deux, laissez infuser.
- Battre longuement les jaunes d'œufs et le sucre en poudre. Ajoutez le lait petit à petit et mettre au feu sans cesser de remuer.
- Portez à ébullition.
- Retirez du feu dès les premiers frémissements. Laissez refroidir la crème tout en remuant de temps en temps.
- Puis trempez les biscuits un par un. Tapissez le fond et les bords du moule à charlotte avec les biscuits.
- Travaillez le beurre ramolli avec le sucre glace, ajoutez la crème et les noix hachées, versez le tout au centre du moule, laissez une nuit au frigo.
- Au moment de servir, démoulez la charlotte, faire fondre le chocolat avec 2 cuillerées de lait, versez sur la charlotte démoulée et décorez avec les cerneaux de noix.

Je suis sûre que ce dessert va plaire aux petits comme aux grands ...

Bonne dégustation !

Danielle GALANT
Mail : dani.galant89@outlook.fr



DANIEL ANDRE dit Ménégil

C'était mon copain, c'était mon ami. C'était notre copain,
c'était notre ami !

Ces premières paroles d'une chanson de Gilbert Bécaud semblent écrites pour toi, pour témoigner toute l'amitié que j'éprouvais à ton égard. Amitié que je n'étais pas la seule à ressentir. Daniel était bien connu de tout le monde : cœur généreux, toujours la porte de ta maison grande ouverte. Daniel est né à Fontenailles, le 26 juillet 1945, le jour de la première Saint Anne après la guerre, sur la commune d'Andryes, dans une famille nombreuse. Il a toujours vécu dans la ferme qui l'a vu naître, paysan jusqu'au bout.

Pour nous, il répondait au surnom de Ménégil, ou tout simplement de Méné diminutif affectueux qui lui venait des prénoms de son papa : Herménée, Gilles.

Durant 20 ans, il a été pompier bénévole. Il participait activement aux manœuvres et aux fêtes avec ses amis lors des repas de Sainte Barbe. Il portait fièrement son képi et son uniforme lors du 11 novembre, du 8 mai et de la cérémonie du Bois Blanc, cérémonies auxquelles il était toujours fidèle. Il est en haut, au centre, photo des années 80 avec ses amis pompiers.



Avec Annick, sa compagne, il accueillit de nombreux enfants qui leur étaient confiés par la DASS. C'est ainsi qu'il a pu adopter Aurélie, toute enfant.

C'était un homme actif, travailleur, à la fois discret et expansif, ami des animaux, en particulier de ses vaches qu'il soignait chaque jour avec plaisir et auxquelles il rendait visite, leur apportant leur foin et leur eau. On pouvait le croiser, grimpé sur le siège de son tracteur, nous faire un signe amical de la main. C'est tout à côté d'un pré où elles paissaient qu'il a été retrouvé, sans vie, tout à côté de son vieil engin : j'aime à penser que c'était la fin qu'il avait désirée.

Marie France
Janvier 2023

octobre à décembre 2022



NAISSANCES :

15/11/2022 – Rose DELHOMME, de Antoine et Marie DELHOMME

MARIAGES :



24/12/2022 – François CANGUIO et Danièle CHOLET

DECES :



04/07/2022 – Eliane QUINARD épouse de Fabrice FURHMANN

L'équipe du Canard des Marais ainsi que tous les habitants d'Andryes s'associent aux joies et aux peines de ces familles.

En cas d'oubli ou d'erreur n'hésitez pas à nous en informer. La correction sera faite dans le prochain numéro du Canard.

Pour contacter l'équipe du Canard des Marais

Nouvelle boîte mail :

lecanarddesmarais@gmail.com

Si vous souhaitez nous contacter par téléphone : Florian (06.32.71.68.77) ou Claire (06.25.08.05.16)

Vous pouvez également passer par l'intermédiaire de la Mairie.

ANDRYES

MAIRIE secrétariat ☎ 03.86.81.72.36
Lundi, Mardi, Jeudi et Vendredi 14H - 18H
Samedi uniquement sur rendez-vous
E-mail : mairieandryes@wanadoo.fr
Site internet : www.andryes.fr

LE MAIRE M. Jean-Marc LEGER
☎ 03.86.47.29.12
N° des Adjointes en cas d'urgences :
M. Thierry DELHOMME ☎ 03.86.81.75.67
M. Julien TISSIER ☎ 06.45.33.57.94
Mme Catherine GUYARD ☎ 06.14.81.07.64

POMPIERS
M. Camille FLEURY ☎ 06.08.00.34.65
M. Antoine DELHOMME ☎ 07.88.44.47.14

AGENCE POSTALE COMMUNALE
Lundi, mardi, jeudi, vendredi et samedi
9H30 à 12H00
☎ 03.86.81.76.18

DEPOT DE PAIN
Un dépôt de pain est disponible à l'agence postale communale sur les horaires d'ouverture. Il est nécessaire de commander au préalable.

BIBLIOTHEQUE (Salle des fêtes)
Mercredi de 14H30 à 16H

SNACK L'EPIVER
09.72.82.82.53
Les soirs de 18h00 à 21h30
Fermé le dimanche et lundi en hiver / Samedi en été. Livraison possible (frais suppl.)

SALLE DES FÊTES
Tarifs : 120 € pour les habitants de la commune, 210 € pour les personnes extérieures.
Réservations auprès de la Mairie.

ORDURES MÉNAGÈRES
Le ramassage a lieu le mercredi matin. Il faut sortir les poubelles la veille.

DIVERS

EPICERIE & BOUCHERIE AMBULANTE
Le mercredi

TAXIS ET AMBULANCES ST CHRISTOPHE
☎ 03.86.81.72.84 (Départ d'Andryes)

PHARMACIE THEVENOT
Coulanges sur Yonne ☎ 03.86.81.70.85
Lundi 14H - 19H
Mardi au Samedi 9H - 12H / 14H - 19H

HOPITAUX
AUXERRE ☎ 03.86.48.48.48
CLAMECY ☎ 03.86.27.60.60
AVALLON ☎ 03.86.94.66.00
POLYCLINIQUE ☎ 03.86.94.49.49

SECOURS
SAMU 15 - POMPIERS 18
GENDARMERIE NATIONALE 17
APPEL D'URGENCE EUROPEEN 112
CENTRE ANTI POISON PARIS 01.40.05.48.48

CABINET INFIRMIER
Béatrice VERDONCK, Charlotte VIAUX-
CAMBUZAT, Loïc MESBAH
☎ 03.86.81.78.27

SOINS À DOMICILE (SSIAD)
Maison de retraite Sainte-Clotilde
☎ 03.86.81.72.55

KINESITHERAPEUTE
Catherine ANDRE LAPORTE
☎ 03.86.81.72.89

**ASSOCIATION d'AIDE MENAGÈRE OU
REPAS À DOMICILE (UNA – AMICC)**
☎ 03.86.81.79.16

LA POSTE
☎ 36 31

PROXIMARCHÉ
Tous les jours 7H30 – 21H
☎ 03.86.51.83.94
Possibilité de livraison de courses à domicile.